

Audit et suivi agro Bio

Pour tous les agriculteurs qui envisagent de convertir leur exploitation à l'agriculture biologique.

Objectifs

- Etudier la faisabilité d'un projet de conversion.
- Proposer des adaptations techniques du système d'exploitation pour plus d'autonomie alimentaire.
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place du projet et le suivi de leur exploitation.

Descriptif

- Diagnostic préalable pour faire l'état des lieux de la situation actuelle vis-à-vis des contraintes du cahier des charges bio et des filières commerciales.
- Etude du projet sur les aspects techniques et économiques, dans un objectif affirmé de recherche d'autonomie alimentaire.
- Une phase de suivi après projet proposée essentiellement sous forme collective (envoi quotidien de courriels, formations, journées techniques...)

Délivrance d'un document de synthèse reprenant la demande de l'agriculteur, le diagnostic initial, l'étude du projet en fonction des hypothèses retenues, les préconisations du conseiller.

Durée : Etude : 2 rencontres au minimum sur votre exploitation
Suivi : des rencontres échelonnées selon les besoins.

Les plus :

- Animation de l'association Bio 15 et implication dans le développement des filières
- Savoir faire en terme d'audit et de conseil global.
- Savoir faire en conseil agronomique et méthodes alternatives en élevage.
- Réactivité en terme de délai grâce à la spécialisation d'un conseiller à temps plein et de deux conseillères agricoles sur les secteurs de Mauriac et St Flour

Le conseiller agro bio:

Vincent VIGIER vincent.vigier@cantal.chambagri.fr

04 71 45 55 39

La conseillère relais sur le secteur de Mauriac

Anne LOISEL 04 71 68 38 20

Tarifs et conditions de vente sur demande

SUP.COM.DOC.n°3.V1/mars 2011

**Chambre d'Agriculture
du Cantal**

26 rue du 139^{ème} R.I – BP 239
15002 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 45 55 00
Fax 04 71 48 97 75
<http://www.cantal.chambagri.fr>